

Un programme de travail particulièrement copieux

En introduction à la réunion du Bureau, Vincent Feltesse a donné les grandes lignes d'un programme de travail qui s'avère particulièrement copieux pour les semaines à venir. Tour d'horizon des prochains rendez-vous : concertation qui va monter en puissance entre Keolis et les communes, jusqu'à l'adoption du nouveau réseau de bus en octobre prochain (opérationnel le 22 février 2010) ; clôture de la concertation sur la 3^{ème} phase TCSP en juillet, puis adoption des tracés en octobre et, sans attendre, ébauche de scénarios de développement ultérieur du réseau ; séminaire sur le grand stade début juillet ; séminaire finances courant juillet, suivi d'une réflexion prospective sur un PPI « à horizon 10 ans » ; conférence des communes centrée sur le tourisme d'agglomération le 19 juin ou encore, organisation prochaine d'une journée « spéciale » risques radio électriques... Autres dossiers évoqués :

- Sur la question de l'urbanisme commercial, le Bureau a examiné un rapport d'étape, consécutif aux premiers travaux de la Conférence Permanente d'Urbanisme Commercial. Un constat : la Cub se place aujourd'hui comme le pivot des réflexions en cours. Alors qu'une grande enquête va permettre d'analyser en détail l'offre commerciale, les différents acteurs s'accordent autour d'une exigence de régulation, le SCOT constituant, de ce point de vue, l'échelon pertinent d'intervention.
- Concernant le pont Bacalan Bastide, le devis des adaptations architecturales, suggérées par l'atelier d'experts réuni sous la houlette de Paul Andreu, est estimé à 5 M€: modification du dessin et de la hauteur des pylônes (près de 77 m contre plus de 83 m auparavant) et création de placettes, de part et d'autre de chaque pylône.
- A propos d'Euratlantique, Alain Juppé a dévoilé les grandes masses d'un projet qui est appelé à changer en substance le visage de la métropole bordelaise. Des chiffres qu'il convient de manier avec toutes les précautions d'usage, à ce stade du projet : production de 15 000 logements sur 15 ans, 400 000 m² de bureaux, 150 000 m² de locaux d'activité (économie créative), 40 000 m² de commerces, 170 000 m² d'équipements divers... Autre information : le décret instituant le périmètre de l'OIN devrait être signé cet automne et la création de l'établissement public également signée dans la foulée.